

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 11/2008

**concernant la demande d'un crédit
d'étude pour l'aménagement et la
sécurisation du chemin des Boulingrins**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le 15 mai 2008 à 20.00

en la salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

Crédit d'étude pour l'aménagement et la sécurisation du chemin des Boulingrins

S O M M A I R E

Chapitres

1. Objet du préavis
2. Généralités
3. Opportunité
4. Présentation de l'avant-projet
5. Crédit d'étude (honoraires)
6. Planification et organisation
7. Conclusions générales
8. Conclusions du préavis

St-Légier-La Chiésaz, le 21 avril 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'étude de CHF 196'000.- pour l'aménagement et la sécurisation du chemin des Boulingrins.

2. Généralités

En avril 2003, les communes de Blonay, La Tour-de-Peilz, St-Légier-La Chiésaz et Vevey ont mandaté le bureau Transitec SA à Lausanne pour mener à bien une étude permettant d'évaluer quelles sont les variantes envisageables d'amélioration et de sécurisation de l'ensemble des usagers du chemin des Boulingrins, de choisir d'entente avec les autorités communales concernées et les services de l'Etat la variante la plus réaliste et d'élaborer un avant-projet sommaire. Un rapport intermédiaire a été établi par Transitec SA en août 2003.

Ce document a fait l'objet d'une présentation aux communes concernées et au Service cantonal des routes. Sur la base des différentes remarques formulées par tous les partenaires, le bureau Transitec SA a finalisé son rapport technique concernant l'avant-projet et le devis estimatif en mars 2004. Le 13 mai 2004, la commune de St-Légier-La Chiésaz, pilote de ce dossier, a transmis ce document au Service cantonal des routes, pour examen préalable.

Les services cantonaux intéressés ont transmis leurs déterminations le 15 octobre 2004. Par lettre du 11 avril 2005, les communes ont adressé leurs remarques au Service des routes et informé qu'un appel d'offres d'honoraires auprès d'ingénieurs civils de la région serait lancé selon la procédure sur invitation des marchés publics.

3. Opportunité

Au vu de l'importance du trafic actuel transitant par le centre du Village de St-Légier-La Chiésaz et compte tenu du développement prévisible des constructions dans les zones Sud de Blonay, Nord de La Tour-de-Peilz et « Grandchamp - Porteau » au-dessus de l'autoroute A9 à St-Légier-La Chiésaz, la Municipalité estime que les conditions sont réunies pour concrétiser l'étude relative à l'aménagement du chemin des Boulingrins pour la sécurité de tous les usagers.

4. Présentation de l'avant-projet

Description de l'avant-projet

- Construction de deux giratoires aux extrémités du chemin des Boulingrins, soit aux carrefours avec la route de St-Légier et la route de Blonay
- Réaménagement de la chaussée du chemin des Boulingrins, largeur 6.50 m et création d'un trottoir de 1.50 m de large
- Installation de l'éclairage public

Coût estimatif des travaux

(estimation du coût grossière sur la base d'études préliminaires, rapport Transitec de 2004).

Travaux	Montants
Giratoire route St-Légier	500'000.-
Giratoire route Blonay	500'000.-
Réaménagement chemin des Boulingrins	1'500'000.-
Total HT	2'500'000.-

Le coût des emprises de terrain, colloqué en zone agricole et verdure, devra être rajouté au montant total susmentionné, ainsi que le coût de l'éclairage public.

5. Crédit d'étude (honoraires)

Prestations	Montants	Total
<u>Bureau Tappy, Bornand et Michaud SA, ingénieurs civils</u>		
• Avant-projet	0.00	
• Projet de l'ouvrage	22'523.00	
• Procédure de demande d'autorisation	6'280.00	
• Appels d'offres, comparaisons et adjudication	11'305.00	
• Projet d'exécution	10'698.00	
• Exécution de l'ouvrage, direction générale et travaux	56'523.00	
• Gestion des modifications et documentation ouvrage	3'378.00	
• Mise en service, achèvement	6'280.00	
• Coordination travaux avec autres mandataires	4'331.00	121'318.00
Honoraires géomètre	37'700.00	37'700.00
Honoraires acousticien	13'500.00	13'500.00
Honoraires notaire	5'000.00	5'000.00
Frais de reproduction et débours	4'331.00	4'331.00
Total brut		181'849.00
TVA 7.6%		13'820.50
Total TTC arrondi à		196'000.00

Le mandat principal a été attribué au bureau Tappy, Bornand et Michaud SA, ingénieurs civils, sorti premier au classement de la procédure des marchés publics. Les mandats particuliers au bureau de géomètre Richard & Cardinaux SA et au bureau Ecoscan SA ont été attribués de gré à gré, sur la base des bonnes connaissances locales de ces prestataires. Les prestations du géomètre sont assez importantes et englobent notamment les travaux de relevés de terrain, conventions, implantations, abornement et mise à jour des données cadastrales.

Répartition des coûts de l'étude

Lors des travaux préliminaires, le bureau Transitec, dans son rapport du 7 avril 2005, a proposé pour la répartition des coûts de la réalisation, les pourcentages suivants : St-Légier-La Chiésaz 38 %, Blonay 33 % et La Tour-de-Peilz 29 %. Les pourcentages qui précèdent sont arrondis. Le rapport Transitec donnait des virgules. Quelques semaines avant cela, La Tour-de-Peilz par sa Municipalité, dans une lettre du 21 janvier 2005, se déclarait d'accord avec une répartition des coûts de la réalisation de deux tiers pour les communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz et d'un tiers réparti entre La Tour-de-Peilz et Vevey.

Dans le courant de la fin de l'automne 2007, la Municipalité de La Tour-de-Peilz, sans raison valable, a informé les Municipalités de Vevey, Blonay et St-Légier-La Chiésaz qu'elle n'entendait plus participer, ni à l'étude, ni à la réalisation, contredisant ainsi sa propre décision du 21 janvier 2005. Des discussions nombreuses sont intervenues entre les diverses Municipalités concernées pour tenter de faire revenir La Tour-de-Peilz sur sa position incompréhensible et contradictoire. La seule réponse qui a été donnée est que la Municipalité n'est plus formée des mêmes membres et que les nouveaux ont d'autres idées.

Ce revirement est grave pour ce que l'on peut appeler la sécurité des décisions politiques et pourrait donner à penser qu'une décision municipale n'engage absolument plus la commune.

De l'avis de la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz, tout a été entrepris pour faire comprendre la situation inacceptable à La Tour-de-Peilz, mais rien n'y a fait.

De son côté, Vevey, qui était d'accord de participer pour autant que La Tour-de-Peilz en fasse autant, a également informé la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz du fait qu'elle renonçait à entrer en matière sur une participation financière à l'étude et à la réalisation. Si l'on peut comprendre Vevey qui n'a qu'un intérêt indirect à cette réalisation, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz répète ici encore une fois qu'elle ne peut ni comprendre, ni accepter le revirement, sans raison, de la commune de La Tour-de-Peilz.

De ce fait, vu que l'attitude des autres communes ne doit pas influencer sur la décision positive de celle de Blonay, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz décide de prendre acte de la participation de Blonay pour un tiers et de prendre à sa charge les deux autres tiers.

La Municipalité de St-Légier-La Chiésaz entend ne pas en rester là et espère que les mois suivants porteront conseil. Elle reviendra devant le Conseil par la voie d'une communication pour toute évolution dans cette affaire.

6. Planification et organisation

La planification du déroulement des étapes principales peut être estimée de la manière suivante :

⇒ Projet	juin à septembre 2008
⇒ Présentation aux propriétaires touchés	septembre 2008
⇒ Enquête publique	novembre-décembre 2008
⇒ Appel d'offres	novembre-décembre 2008
⇒ Préavis de construction au Conseil communal	1 ^{er} semestre 2009
⇒ Projet d'exécution	dès l'automne 2009

Pour mener à bien ces travaux, la Municipalité a décidé de former un groupe de travail, dont la composition reste à déterminer avec les communes partenaires.

7. Conclusions générales

La Municipalité rappelle l'importance de cette étude pour la tranquillisation du trafic dans le village de St-Légier-La Chiésaz et pour assurer une desserte de qualité aux usagers des secteurs Sud de Blonay, Nord de La Tour-de-Peilz et Sud-Ouest de St-Légier-La Chiésaz.

8. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 196'000.-
- ⇒ Encaisser la participation de la commune de Blonay
- ⇒ Financer cette dépense par la trésorerie courante
- ⇒ Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexe : plan de l'avant-projet

Municipal délégué : M. Dominique Epp